

NOUVELLES DE L'APRUM

NOUVELLES du 23 février 1994

LETTRE DU 23 FÉVRIER 1994

Chères Collègues et chers Collègues,

En dépit du fait qu'un grand nombre d'entre nous ayons fait des prodiges d'acclimatation au froid, du fond de notre subconscient surgit l'espérance d'un retour prochain de conditions météorologiques plus clémentes et de températures plus acceptables.

Le temps qui passe inexorablement véhicule avec lui un mélange de joies et de peines et nous rappelle -- avec trop d'insistance peut-être -- la précarité de la condition humaine. Deux exemples valent d'être signalés.

Tout d'abord il y a le cas de professeur Jean-Paul Lachance du Département de biochimie décédé le 27 janvier dernier. Après avoir obtenu son doctorat à l'Université Laval sous la direction de notre collègue Edouard Pagé, Jean-Paul Lachance a poursuivi sa formation en Europe d'où il est revenu pour se joindre au Département de biochimie. Ses travaux de recherche sur le métabolisme de certaines substances l'ont conduit à utiliser des méthodes d'analyse considérées alors comme d'avant-garde. Le professeur Lachance s'est surtout distingué par le grand intérêt qu'il a apporté à ses cours et à l'encadrement de ses étudiants. Homme de peu de bruit, il a contribué de façon significative à la formation de plusieurs générations d'adeptes de la biochimie.

Le second cas est celui de Madame Jeanne Reynolds décédée le 4 février. Notre collègue a littéralement consacré sa vie aux sciences infirmières. Diplômée d'une de nos écoles d'infirmières, elle a été active dans le milieu hospitalier: Sacré-Coeur, Maisonneuve et St-Luc. Professeure à l'Institut Marguerite-d'Youville puis à la Faculté des sciences infirmières, elle a succédé à Madame Alice Girard au poste de doyenne. Madame Reynolds a exercé dans les milieux universitaire et hospitalier une influence qui n'est pas près de disparaître.

Le Comité de retraite a pris connaissance, à compter du mois de janvier, de l'ensemble des dispositions à inclure dans la nouvelle version des règlements du Régime de retraite de l'Université de Montréal. Ces dispositions découlent, d'une part, de l'entente de principe intervenue en décembre au sujet de l'indexation des rentes et, d'autre part, de la législation se rapportant aux régimes de rentes particuliers. Les travaux du Comité de retraite n'étant pas terminés, il s'en suit que l'adoption définitive, par le Conseil, du texte des règlements ne se fera pas avant la fin du mois de mars retardant

par le fait même la mise en application des dispositions au sujet des indexations. Je vous rassure immédiatement: la réglementation sur les indexations, acceptée en principe, n'est pas remise en cause. En toute probabilité, l'indexation des pensions se fera au mois de mai.

À cause de circonstances hors du contrôle de l'APRUM -- un des facteurs majeurs étant les travaux de rénovation au restaurant La Lucarne qui seront effectués au cours du mois de mars -- le déjeuner du 17 mars est contremandé. Nous nous retrouverons cependant à La Lucarne le jeudi 21 avril prochain pour reprendre la bonne habitude.

Le Trésorier, tout réjoui et réconforté, me signale que, à ce jour, 191 collègues ont versé leur cotisation annuelle. C'est un record ... olympique ou presque.

Sous réserve d'ajustements ultérieurs, l'Assemblée annuelle et la réception qui l'accompagne auront lieu le 15 juin prochain. Des précisions vous seront communiquées d'ici là.

Je vous salue bien amicalement.

Le Président
Jacques St-Pierre
JSP/fsp